

Tubize, le 19 mai 2011

- Objets : 1) Réponses données par Mr. le Ministre Lutgen à la question écrite du 22/02/2011 de Mr. Walry portant sur l'obstruction d'un pertuis de la Sennette (n° 361)
- 2) Réponses données par Mr. le Ministre Lutgen à la question écrite du 03/02/2011 de Mr. Walry portant sur le rôle des débordements de la Sennette lors des inondations des 13 et 14 novembre 2010 sur les biefs Ronquières / Ittre et Ittre / Lembeek (n° 309)
- 3) Compte rendu des auditions en suite de la visite effectuée par la commission des travaux publics, de l'agriculture, de la ruralité et du patrimoine, et par la commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de la mobilité, à Tubize et à Lessines, le 16 décembre 2010, à la suite des inondations

A l'attention de **Monsieur Benoit Lutgen**
Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité,
de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine
Chaussée de Louvain n° 2
5000 Namur

Monsieur le Ministre,

Après avoir j'ai pris connaissance des documents sous objet, je me permets de vous faire part des mes remarques et observations :

1) Réponses données par Mr. le Ministre Lutgen (en annexe) à la question écrite du 22/02/2011 de Mr. le Député Walry portant sur l'obstruction d'un pertuis de la Sennette (n° 361)

Vous écrivez :

- « Etant donné la nouvelle destination du site Duferco, il a semblé prépondérant, avant de lancer ce curage très onéreux, vu les difficultés techniques d'exécution, comme le témoigne le reportage, d'étudier la possibilité d'une découverte de la Sennette à l'instar de ce qui a été fait sur la Dyle et la Thyle à Court-Saint-Etienne, afin de redonner vie à ce cours d'eau. Ce dernier, en amont du pertuis, peut-être considéré « comme état moyen à bon » et cette ouverture pourra ainsi améliorer sa qualité hydromorphologique en stricte concordance avec la Directive cadre Eau »

Je suis parfaitement d'accord avec vous, une rivière n'est pas faite pour être enfermée et cette réouverture ne pourra qu'améliorer la qualité des eaux, et faciliter l'entretien, le seul bémol si on découvre la Sennette, la destination du site Duferco ne devra t-elle pas être modifiée ? vu que ce site se trouvera très vraisemblablement en zone inondable ?

-« Cependant, l'obstruction de ce pertuis lors des crues de novembre a eu un effet de frein sur le flux des eaux de la Sennette et a de ce fait, diminué le débit de celle-ci vers le centre de Tubize et son confluent avec la Senne, inondant ainsi davantage une zone amont moins vulnérable. De plus, la Sennette a érodé sa berge droite juste avant l'entrée du pertuis et s'est déversée directement dans le canal qui a servi de By-Pass. »

Exact, l'obstruction de ce pertuis (photo 25) a eu un effet de frein sur le flux des eaux de la Sennette, eaux de la Sennette qui se sont d'ailleurs immédiatement déversées dans les eaux déjà gonflées du canal (photos 26-27-28) ce que vous omettez de dire Mr. le Ministre c'est que cet afflux d'eau a fait déborder le canal plusieurs centaines de mètres plus loin à hauteur du dernier bassin du Vraimont (photo 44) inondant :

- d'un côté du canal par l'arrière des dizaines d'habitations de la rue des Déportés, (photo 48)
- de l'autre sous le petit pont de la ligne de chemin de fer marchandises (photos 36-37-38-39) vers la Sennette, le zoning (photo 51) et le centre de Tubize.

L'entretien de nos cours d'eau étant très important, je vous suggère de faire nettoyer l'entrée des pertuis de la Samme à Ronquières et de la Sennette à Oisquercq (photos 3-24)

2) Réponses données par Mr. le Ministre Lutgen (en annexe) à la question écrite du 03/02/2011 de Mr. le Député Walry portant sur le rôle des débordements de la Sennette lors des inondations des 13 et 14 novembre 2010 sur les biefs Ronquières / Ittre et Ittre / Lembeek

Vous avez parfaitement raison lorsque dans votre réponse vous écrivez « Lors de l'épisode de crue du mois de novembre, les débits atteints par la Samme, le Hain et la Sennette ont été exceptionnels. La durée de la crue a par ailleurs été sans précédent. C'est ainsi que le débit de la Sennette a saturé le pertuis et a débordé dans le canal, additionnant une partie de son débit à ceux de la Samme et du Hain »

Je souhaite alimenter votre réponse par le résultat de mes investigations concernant le débordement du canal entre Ronquières et Lembeek lors des inondations des 13 et 14 novembre 2011.

Bief Ronquières / Ittre

En période de crue ce bief est déjà abondamment alimenté par la Samme qui se jette dans le canal en contrebas du plan incliné de Ronquières. (voir photos 1 à 5 en annexe)

Acte 1 : Le bras du vieux canal au lieu dit du Spirit, toujours alimenté par le nouveau canal déborde abondamment dans la Sennette déjà fortement en crue à Virginal. (voir photos 7-8-13-14-16)

Ce débordement entraîne d'importants dégâts à plusieurs habitations et à la papeterie de Virginal, la papeterie sera mise en chômage technique pendant une semaine. (voir photo 11)

Ce débordement du canal, à Virginal a effectivement contribué à faire gonfler les eaux de la Sennette et comme vous l'écrivez, saturé le pertuis (Oisquercq) qui a débordé dans le bief situé en aval. (voir photo 28)

Bief Ittre / Lembeek à Oisquercq

En période de crue ce bief est déjà abondamment alimenté par le Hain qui se jette dans le canal à Clabecq. (voir photo 33)

Acte 2 : au moment où le niveau du canal est le plus haut et que l'écluse d'Ittre déborde, (photo 20) la Sennette en régime torrentiel déborde dans le canal avant le pertuis de Oisquercq et par les trappes de visite du pertuis entre Oisquercq et Clabecq (voir photos 22-23-26-27-28-30-31-32)

Bief Ittre / Lembeek juste après de dernier bassin du Vraimont (photos 44-45)

Acte 3 : Suite aux rejets torrentiels de la Sennette et du Hain, le canal déborde en contrebas vers les prairies situées à l'arrière de nombreuses habitations de la rue des Déportés, causant d'importants dégâts aux habitations. (photos 46-47-48)

Bief Ittre / Lembeek juste en face du dernier bassin du Vraimont

Acte 4 : Suite aux rejets torrentiels de la Sennette et du Hain, le canal déborde violemment sous le petit pont de la ligne de chemin de fer marchandises (photos 36-37-38-39) vers la Sennette, à cet endroit la Sennette au plus haut niveau trouve un chemin vers le centre de Tubize en longeant l'ancienne promenade, de la passerelle vers le stand de tir à côté du magasin Hubo. (photos 40-41-42)

Cet apport d'eau de la Sennette s'infiltrant sous les trois ponts du chemin de fer expliquerait l'importance du sinistre dans la zone de la rue du Pont Demeur, dans les entreprises du zoning Fabelta et dans le centre de Tubize. (photos 43-51)

Vous écrivez également « une étude sera menée pour déterminer les mesures éventuelles qui pourraient être mises en œuvre afin de protéger la zone Virginal qui est la plus exposée »

Je vous suggère :

- de faire établir également une étude devant mener à un plan de prévention « inondation » dans les zones situées de part et d'autre du canal après le dernier bassin du Vraimont (photo 44), les nombreuses habitations situées en contrebas de cette zone doivent être protégées en cas de débordement du canal, (voir acte 3 et 4 ci-dessus) d'autant plus que le niveau du chemin de halage est dans cette zone très proche du niveau de l'eau du canal et ne laisse que peu d'espace de manœuvre en cas de gonflement des eaux (photos 36)
- de faire réparer les berges du canal dans cette zone qui sont dans un état pitoyable, voir dangereux (photos 49-50)

3) Compte rendu des auditions en suite de la visite effectuée par la commission des travaux publics, de l'agriculture, de la ruralité et du patrimoine, et par la commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de la mobilité, à Tubize et à Lessines, le 16 décembre 2010, à la suite des inondations

J'ai pris connaissance de ce compte rendu intégral du jeudi 7 avril 2011, qui est d'ailleurs facilement accessible par nos concitoyens intéressés sur GOOGLE en faisant / [Site internet du Parlement Wallon](#) / Travaux parlementaires - [les débats](#) / type de publication - [compte rendu intégral de commission \(CRIC\)](#) / date - [7 avril 2011](#) / [Chercher](#) / C.R.I.C. N°129 (2010-2011)

Je me permets de vous faire part des mes observations et remarques :

Audition de Mr. Lambot, on peut y lire page 7 pour la région de l'Ouest du B.W., en cours:

- *une étude hydrologique et hydraulique pour la réalisation du bassin de rétention sur la Senne à Rebecq de 200.000 m³*
- *une étude de faisabilité d'une zone de rétention de 20.000 m³ sur le Hain au droit de l'autoroute à Braine-le Château*
- *la subsideation de la remise à gabarit d'un pont dans les anciens sites de Fabelta à Tubize*

En prévision :

- *La construction de ces zones de rétention en 2012, estimé à 1,5 millions d'euros, des études hydrauliques d'un bassin de rétention sur le Hain, à Braine-le-Château de 100.000 m³ et enfin, une proposition d'une subvention pour la réalisation d'une zone de rétention sur le Coeurcq - 2^e catégorie à l'amont de Tubize.*

Ces travaux en cours et en prévision relevant de la Direction des voies non navigables vont dans le bon sens, mais sont insuffisants pour protéger les zones inondées du 45 à Clabecq et le centre de Tubize.

Audition de Mr. Dewil, on peut y lire page 11/12 :

- *«Deuxièmement, une étude hydrologique spécifique des sous-bassins de la Dendre, de la Senne et de la Dyle en particulier s'avère nécessaire et notamment pour étudier de manière détaillée les interactions entre le canal Bruxelles-Charleroi et les rivières naturelles, le réseau hydrographique naturel de la Senne et d'assurer une coordination la meilleure possible avec nos voisins flamands, tant avec les gestionnaires des cours d'eau non-navigables qu'avec ceux des voie d'eau*»

Je suis absolument d'accord avec Mr. Dewil, ces études sont de la première importance et les contacts avec nos voisins flamands sont absolument nécessaires, ceux-ci ayant également subi des débordement du canal. (photo 54)

Audition de Mme Cors, on peut y lire page 23

- «Il est maintenant reconnu que l'ampleur des phénomènes et leur fréquence vont aller en s'aggravant. C'est une donnée avec laquelle on doit composer. Même en l'absence des inondations importantes que nous avons connues dernièrement, c'est une préoccupation d'adaptation aux changements climatiques. Dans ce cadre-là, cela a tout son sens de se préoccuper aujourd'hui de ces inondations. Je me base ici sur le rapport Etat de l'environnement wallon 2008. Ce sont des points d'attention qui ne sont pas neufs. Cela fait plus de trois ans qu'il est reconnu que cette question de vulnérabilité en zone inondable reste un point d'attention important. Sur le graphique projeté, vous voyez à quel point la fréquence des inondations en Europe est croissante. Les événements d'inondation sur les 15 dernières années est croissante. C'est une donnée importante. Non seulement la question du nombre, mais aussi les dégâts occasionnés aux biens et personnes. Cette vulnérabilité est liée à toutes les activités humaines qui se trouvent dans les zones inondées. Ici, on parle d'inondations par débordement de cours d'eau. C'est tout aussi valable pour les inondations par concentration de ruissèlement. Le constat est le suivant : à l'appui des chiffres de l'IWEPS, les chiffres de l'année 2010 qui nous montrent une urbanisation croissante. C'est un des points noirs qui a déjà été cité par les interlocuteurs précédents. On continue à urbaniser avec les conséquences qui ne sont pas nécessairement mesurables à l'échelle de la Wallonie »

Mme Cors a parfaitement raison, nous devons nous adapter aux changements climatiques et nous préoccuper des inondations futures en mettant en place des moyens de prévention efficaces en zones vulnérables.

Audition de Mme De Jonghe, on peut y lire page 29 :

- «Par rapport à la problématique des inondations de Tubize, vous verrez que, sur cette carte, Tubize est vraiment situé dans le goulot de tous les cours d'eau du bassin hydrographique. Tubize est vraiment un endroit particulier du bassin au niveau hydrologique. Tous les gros cours d'eau du bassin arrivent ensemble au niveau de Tubize pour sortir du bassin hydrographique de la Senne en Région Wallonne et arriver en Région flamande. Tubize a vraiment une situation particulière sur le bassin, ce qui peut notamment expliquer les inondations qu'ils ont vécu dans le centre de Tubize..... »

Je suis absolument d'accord avec Mme De Jonghe, tous les gros cours d'eau du bassin en cas de crue arrivent ensemble sur Tubize (plus le canal), de ce fait cette commune mérite une attention toute particulière.

Audition de Mr. Fayt, on peut y lire page 33 :

«Ce qu'il y a eu, c'est une situation exceptionnelle, mais trois fois de suite dans un même village, même quatre fois parce qu'on oublie de dire que le 13 et le 14 janvier, Tubize et Rebecq ont encore été inondés. Il y a donc quand même quelque chose qu'il faut faire et qu'il faut avancer. On ne peut plus continuer comme ça. Il faut avancer dans les grandes réalisations qui vont être retenues.... Vous savez, en 2002, quand on a lancé le contrat de rivière, on parlait déjà de la zone de rétention de Steenkerque, c'était une priorité. On est maintenant en 2011 on nous dit : ça va être fait en 2012. d'accord, mais 250.000 m³, ils vont permettre de sauver tout Rebecq et Tubize pendant quelques minutes. Il faut se rendre compte de cela, donc il faut essayer de trouver quelque chose le plus en amont possible »

Je suis absolument d'accord avec Mr. Fayt la zone de rétention de 250.000 m³ à Steenkerque est une avancée positive, mais tout à fait insuffisante, en effet, en prenant connaissance du Travail de Fin d'études de M. Pierre Dupong repris sur Google sous la dénomination « Prévention des inondations de la Senne à Tubize et rôle des bonnes pratiques agricoles dans le cadre d'une gestion durable du sous-bassin hydrographique en amont de la ville », j'apprends entre autres page 51/52 du mémoire : conclusions de l'étude SEPRO.

« Le débit maximum admissible à Tubize ville est de 43 m³ pour un bassin de 233 km². Ce maximum est estimé au départ d'une mesure faite le 15/01/81 au limnigraphe de Tubize Ripain (bassin versant = 179 km²) qui était de 38 m³s⁻¹ (ou 43 m³s⁻¹ en ville) et à ce débit la ville avait été inondée. Le volume à stocker au départ du débit de 43 m³s⁻¹ est de 1.290.000 m³. pour une période de retour de 50 ans. La pluie de projet choisie a une durée de 24 heures. L'avant-projet comporte une étude de faisabilité pour trois bassins de stockage. Les capacités sont calculées en fonction des sous-bassins versants associés aux masses d'eau respectives (la Senne à Tubize et à Steenkerque ;

la Brainette à Steenkerque). Les quantités stockables ont été déterminées sur base de levées de terrain.

	Quantités à stocker (m3)	Quantités stockables (m3)
Senne, Steenkerque	670.000	758.700
Brainette, Steenkerque	180.600	483.353
Tubize amont	<u>438.600</u>	<u>287.546</u>
Totaux	1.288.600	1.529.500

Le projet n'a pas abouti. Outre les difficultés de réaliser une retenue en amont de Tubize à cause de son coût prohibitif, l'inquiétude s'est installée chez les agriculteurs concernés par les zones inondables. »

Il manque donc plus de 1.000.000 de m3 de zone de rétention en amont de Tubize pour protéger les habitations contre les inondations.

Je propose donc (comme d'autres de nos concitoyens) de rouvrir le dossier que la Région wallonne avait en son temps proposé à la commune de Tubize, à savoir : l'aménagement d'un bassin d'orage dans la zone naturellement inondable, entre l'arsenal des pompiers, la rue des Frères Vanbellinghen et l'Avenue Salvador Allende, le coût était estimé à l'époque à + ou - 90.000.000 de Frs (à charge de la R.W.) et la retenue d'eau était estimée à + ou - 270.000 m3 et comme le dit très bien Mr. Fayt il faut avancer

Audition de Mr. Fayt, on peut y lire page 35 :

« ...Je vous parlais des inondations, mais j'entends aussi qu'il y a une volonté actuelle de construire plus de 1000 habitations sur Clabecq. Donc parfois, je me pose des questions en disant : est-ce qu'on tient compte de toute la masse d'eau que cela va amener, en plus et vous le savez, un lit d'une rivière, ça ne grandit pas. Et tout arrive à la rivière »

Je me pose les mêmes questions que Mr Fayt, les 6 événements d'inondation de la commune de Tubize (entre 1994 et 2003 + les autres) qui ont été reconnus comme calamité publique par A.R. n'ont pas servi de leçon.

Audition de Mr. Maréchal, on peut y lire page 39:

«Au-delà des propos tenus, par nos collègues des services publics de Wallonie auquel l'association des provinces wallonnes adhère totalement, les provinces estiment qu'afin de réduire l'impact des inondations, il est essentiel, d'entretenir les cours d'eau, de maintenir un accès pour permettre leur entretien, de ne pas couvrir les cours d'eau, de construire des bassins d'orages, de placer des citernes d'eau de pluie, d'interdire les remblais en zone d'aléa d'inondation, de poursuivre la réflexion dans les zones d'aléa d'inondation, avoir une concertation sur la problématique des cours d'eau et de tenir compte de l'avis des gestionnaires provinciaux qui ont une connaissance approfondie de leur territoire »

Je suis absolument d'accord avec Mr. Maréchal

Audition de Mr. Balon, on peut y lire page 43:

«Il vaut mieux gérer l'eau en amont, là où elle tombe sur le sol, plutôt que de l'envoyer ailleurs. Malheureusement on est tout de même obligé de constater qu'on ne fait pas de bassins d'orage en aval des réseaux d'égouts, qu'on construit toujours des autoroutes ou des routes sans bassin d'orage, que des fossés sont remblayés, qu'on oublie trop souvent la problématique des inondations quand on ne la vit pas. Quand on est confronté à l'inondation, cela redevient un sujet qui s'oublie jusqu'à la prochaine catastrophe »

Je suis absolument d'accord avec Mr. Balon

Je terminerai ce courrier en relevant un mot repris en commission par Mr. Dupriez, (p.32) qui est le mot concrétisation, en effet les sinistrés vivent dans la crainte du lendemain, ce qui est une situation intenable.

Les responsables politiques se doivent donc de faire exécuter rapidement une analyse des risques, trouver les causes, trouver les solutions, élaborer un plan global de prévention, libérer les budgets nécessaires et passer dans les plus brefs délais à la phase de concrétisation pour que cessent une fois pour toutes ces inondations à répétition et ceci pour que les habitants puissent vivre dans la sérénité.

Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

Je vous prie d'agréer Monsieur le Ministre, l'expression de mes salutations les meilleures.



Jean-Pierre Fumière
jpfumiere@msn.com
Tel : 02/355.41.96

Copies adressées à Mr. Rudy Demotte, Ministre-Président, Mr. Philippe Henry, Ministre, Mme Marie-José Laloy, Gouverneur de la Province du Brabant Wallon, Mr. Raymond Legendries, Bourgmestre de Tubize, Mr. Alain Trussart, Député Provincial, Mr. Paul Dewil, Directeur SPW / DGO2, Mr. Jean Lecomte, SPW / DGO3, Contrat de rivière Senne, Mr. Christian De Brabanter et Guy Jadin «SOS inondation Tubize » et aux citoyens.

l'obstruction partielle d'un pertuis de la Sennette

- * Session : 2010-2011
- * Année : 2011
- * N° : 361 (2010-2011) 1

Question écrite du 22/02/2011

- * de WALRY Léon
- * à LUTGEN Benoît, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine

J'ai eu l'occasion, il y a peu, d'adresser une question écrite à Monsieur le Ministre portant sur le rôle des débordements successifs du canal dans la Sennette à Virginal (bief Ronquières/Ittre) et du débordement de la Sennette dans le canal à hauteur de Oisquercq (bief Ittre/Lembeek), avec toutes les conséquences désastreuses sur les inondations des 13 et 14 novembre 2010 à Tubize.

Via copie d'un courrier adressé le 4 février 2011 au bourgmestre de Tubize, je suis informé d'un problème d'obstruction partielle d'un pertuis de la Sennette. Ce courrier d'un citoyen tubizien indique qu'une équipe du « Patrimoine industriel et souterrain wallon » a réalisé un reportage sur la partie souterraine de la Sennette placée dans un double pertuis entre Oisquercq et Clabecq (forges) en 1968 lors de la construction de l'écluse d'Ittre.

La Wallonie, et plus précisément la direction des cours d'eau non navigables (SPW-DGO3), a été prévenue début 2009 de l'état préoccupant de ce pertuis par une personne faisant partie de l'équipe du « Patrimoine industriel et souterrain wallon ».

La direction des cours d'eaux non navigables a clairement été informée du fait qu'un des deux pertuis (celui de gauche) de la Sennette en partant de Clabecq est partiellement bouché, que l'envasement fait deux mètres de hauteur est très compact et que la longueur supposée est de deux kilomètres.

Ce courrier mentionne également qu'il est fort probable que ce bouchon ait influencé de façon significative le débordement de la Sennette dans le canal à Oisquercq, accentuant le débordement du canal à hauteur des bassins du Vraimont vers l'arrière des habitations de la rue des Déportés et vers le petit pont de la ligne de chemin de fer (marchandise) vers la Sennette, côté Tubize centre.

La situation de ce pertuis étant plus que préoccupante, Monsieur le Ministre pourrait-il m'informer de ses intentions en matière de délai d'évacuation des éléments obstruant ce pertuis. Pourrait-il également m'indiquer si une analyse des éléments obstruant ce pertuis a déjà été réalisée, de telle sorte que nous sachions si ces éléments sont pollués ou pas et, le cas échéant, connaître l'ampleur de la pollution ?

Réponse du 28/02/2011

- * de LUTGEN Benoît

Le Service Public de Wallonie (SPW), Direction des Cours d'Eau non navigables, qui a en charge la gestion de la Sennette, a aussi eu l'occasion d'examiner le document reportage sur la partie souterraine sous Clabecq et l'a trouvé particulièrement intéressant pour compléter ses propres relevés effectués après les dernières inondations.

Actuellement un seul des deux pertuis, propriétés de la Wallonie, permet encore au cours d'eau de passer; le curage des deux pertuis a été estimé en 2009 à 200 000 ? sans compter la mise en décharge qui devra se faire après l'analyse des boues comme le prévoit la réglementation. Des analyses réalisées en 2005 sur la Sennette à Ronquières et Oisquercq dans le cadre du diagnostic initial des sédiments présents dans les différents cours d'eau wallons, n'indiquent cependant pas de pollution des sédiments en place, données qu'il conviendra de réactualiser.

Etant donné la nouvelle destination du site Duferco, il a semblé prépondérant, avant de lancer ce curage très onéreux vu les difficultés techniques d'exécution, comme en témoigne le reportage, d'étudier la possibilité d'une découverte de la Sennette à l'instar de ce qui a été fait sur la Dyle et la Thyle à Court-Saint-Etienne, afin de redonner vie à ce cours d'eau. Ce dernier, en amont du pertuis, peut-être considéré comme "état moyen à bon" et cette ouverture pourra ainsi améliorer sa qualité hydromorphologique en stricte concordance avec la Directive cadre Eau.

Cependant, l'obstruction de ce pertuis lors des crues de novembre a eu un effet de frein sur le flux des eaux de la Sennette et a, de ce fait, diminué le débit de celle-ci vers le centre de Tubize et son confluent avec la Senne, inondant ainsi davantage une zone amont moins vulnérable. De plus, la Sennette a érodé sa berge droite juste avant l'entrée du pertuis et s'est déversée directement dans le canal qui a servi de By-Pass.

le rôle des débordements du canal et de la Sennette lors des inondations des 13 et 14 novembre 2010 sur les biefs Ronquières/Ittre et Ittre/Lembeek

- * Session : 2010-2011
- * Année : 2011
- * N° : 309 (2010-2011) 1

Question écrite du 03/02/2011

- * de WALRY Léon
- * à LUTGEN Benoît, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine

Les inondations des 13 et 14 novembre 2010 ont laissé dans le désarroi le plus profond un très grand nombre de nos concitoyens sinistrés.

Dans ce cadre, je souhaiterais interroger Monsieur le Ministre sur le rôle des débordements du canal et de la Sennette lors des inondations des 13 et 14 novembre 2010 sur les biefs Ronquières/Ittre et Ittre/ Lembeek.

En effet, le canal de Bruxelles/Charleroi aurait débordé dans la Sennette à Ittre via le vieux bras du canal au lieu dit du Spirit.

Ce débordement entraîna à cet endroit d'importants dégâts à plusieurs habitations et à la papeterie de Virginal, celle-ci a d'ailleurs été mise en chômage technique pendant une semaine. Suite à cet apport d'eau du canal à Virginal, la Sennette aurait débordé dans le bief en aval entre Ittre et Oisquercq.

Suite aux rejets torrentiels de la Sennette et du Hain :

- le canal déborde à Clabecq après les bassins du Vraimont (côté Lembeek) vers les maisons de la rue des Déportés situées en contrebas, causant d'importants dégâts à ces habitations;
- sur l'autre rive le canal déborde une nouvelle fois dans la Sennette via un petit pont sous la ligne de chemin de fer (marchandise).

La Sennette au plus haut niveau trouve un chemin vers le centre de Tubize en longeant une ancienne promenade qui aboutit sous trois ponts du chemin de fer.

Cet apport d'eau de la Sennette via la canal, cumulé aux crues des autres cours d'eau, expliquerait l'importance du sinistre dans la zone de la rue du Pont Demeur, dans les entreprises du zoning Fabelta et dans le centre de Tubize.

Je souhaiterais poser les questions suivantes :

- pourquoi le canal entre Ronquières et Lembeek a-t-il débordé à plusieurs endroits;
- vu l'évolution croissante de l'intensité des pluies, le canal entre Ronquières et Lembeek est-il encore capable d'absorber les crues d'eau lorsque ceux-ci sont en crue;
- le canal entre Ronquières et Lembeek a-t-il été totalement curé;
- des travaux sont-ils prévus pour éviter qu'à l'avenir un débordement du canal ne puisse envahir des zones habitées et industrielles à Ittre et Tubize ?

Réponse du 22/02/2011

- * de LUTGEN Benoît

Il convient de rappeler que les biefs Ronquières/Ittre et Ittre/Lembeek du canal Charleroi-Bruxelles sont alimentés naturellement par la Samme et le Hain, en plus de l'alimentation artificielle de la centrale hydroélectrique de Ronquières. En outre, à Clabecq, la Sennette longe la rive gauche du canal à l'intérieur d'un pertuis (galerie).

Le canal est capable d'absorber des crues importantes, mais non exceptionnelles, du fait du rôle tampon que ses biefs peuvent assurer.

Lors de l'épisode de crue du mois de novembre, les débits atteints par la Samme, le Hain et la Sennette ont été exceptionnels. La durée de la crue a par ailleurs été sans précédent. C'est ainsi que le débit de la Sennette a saturé le pertuis et a débordé dans le canal, additionnant une partie de son débit à ceux de la Samme et du Hain.

Les débordements observés du canal, localisés et limités dans le temps, proviennent de l'impossibilité de vider le canal dans l'Escaut lors des périodes de marée haute de ce fleuve, soit 12 heures par jour.

Pour des crues de courte durée, la capacité de stockage des biefs du canal est suffisante et compense le phénomène dû aux marées. Cette capacité de stockage est par ailleurs indépendante de l'envasement du canal. La durée et l'intensité de la crue de novembre expliquent donc les débordements du canal.

En ce qui concerne les opérations de dragage du canal, cette question dépend de mon collègue le Ministre Henry, en charge des opérations de dragage des voies navigables.

Enfin, une étude sera menée pour déterminer les mesures éventuelles qui pourraient être mises en œuvre afin de protéger la zone de Virginal qui est la plus exposée.